

LE MONDE DUVRIER



BNQ

George Chuvalo, boxeur

À 60 ANS, IL LIVRE SON 98^e COMBAT

PAGE 16

PAGE 3
Secteur public
**Les priorités de
la négociation**

PAGE 6
25^e congrès
de la FTQ
**Les dirigeants
présentent la
thématique**

PAGE 8
Mondialisation
**La riposte
est possible**

PAGE 10
Construction
**FTQ et Inter
fusionnent**

PAGE 3

Secteur public

Entrevue avec Gilles Giguère, coordonnateur FTQ de la négociation

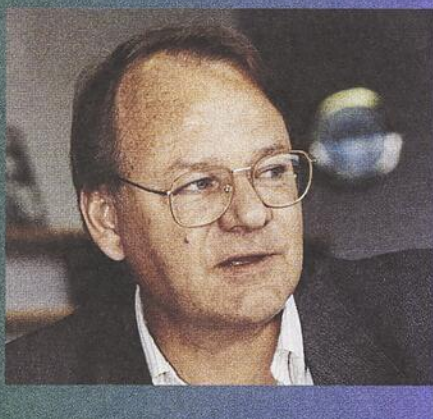


PHOTO: SERGE JONGUÉ

PAGE 6

Le prochain congrès de la FTQ

Le président, Clément Godbout, et le secrétaire général, Henri Massé, nous livrent un avant-goût des grands thèmes qui seront abordés au prochain congrès de la FTQ. Ça promet d'être intéressant!

PAGE 8

CONTRE LES INJUSTICES ÉCONOMIQUES

Mondialiser la justice sociale

Non, les injustices causées par la mondialisation ne sont pas une fatalité contre laquelle rien n'est possible. Il y a des luttes. Il y a des victoires. La résistance prend de plus en plus forme. Le mouvement syndical est de la partie, comme lors du Sommet parallèle au Chili en mai dernier.

PAGE 10

Fusion syndicale dans la construction

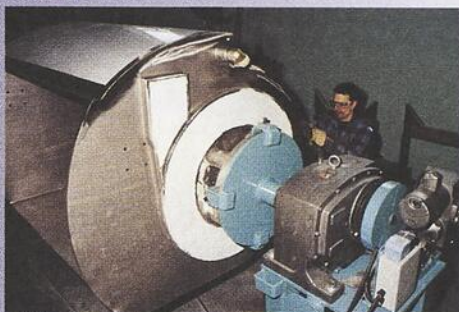


PHOTO: SERGE JONGUÉ

PAGE 11



À la source



Chez ETM à Sherbrooke, un fabricant d'équipements de boulangerie, un appareil usiné sur place par des membres de la section locale 922 des Machinistes permet à leurs confrères d'accomplir la soudure et le ponçage des cuves dans une position plus ergonomique. À lire à la page 14.



PAGE 15

NOTRE HISTOIRE EN CHANSONS Un livre absolument extraordinaire

PAGE 16

ALCOOLISME ET TOXICOMANIES La prévention a sa place partout



PHOTO: SERGE JONGUÉ

Lors de la visite de l'ex-boxeur George Chuvalo à l'école secondaire Évangéline, les jeunes étaient nombreux, suite à son exposé, à demander son autographe et à lui poser des questions sur son expérience.

PAGE 18

RÉFORME DE L'AIDE SOCIALE Des lacunes importantes



PAGE 20

MAISON VICTOR-GADBOIS La FTQ-construction à l'œuvre

PAGE 21

Les brèves

PAGE 24

Message estival Coupon d'abonnement

LE MONDE OUVRIER

Bulletin d'information publié par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président: Clément Godbout

Secrétaire général: Henri Massé

545, boulevard Crémazie Est, Montréal, Québec H2M 2V1.

Téléphone: (514) 383-8000

Télécopieur: (514) 383-8001

Responsable: André Messier

Fichier: Jacques Martin

Collaboration: Monique Audet, Coalition FTQ-Secteur public; Carole Clément, Louis Fournier, France Laurendeau, André Leclerc, Louise Miller, Jean Sylvestre, FTQ

Graphisme: Anne Brissette

Photographie: Serge Jongué

Caricatures: Robert Lapointe

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Richard Veilleux, imprimeur

Tirage: 51 000 exemplaires

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0700-8783

SALAIRES ET EMPLOIS DANS LE SECTEUR PUBLIC DES PRIORITÉS SYNDICALES INCONTOURNABLES

LES SALARIÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC SONT PASSÉS À LA CAISSE À DE NOMBREUSES REPRISES AU COURS DE LA DERNIÈRE DÉCENNIE. ILS ONT FAIT PLUS QUE LEUR PART POUR L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES. ESSOUFFLÉS, SURCHARGÉS DE TRAVAIL, MOINS RICHES PARCE QUE LEUR POUVOIR D'ACHAT S'EST ÉRODÉ, ILS ENTENDENT BIEN NÉGOCIER UNE CONVENTION COLLECTIVE ÉQUITABLE.

Pour en savoir plus long sur les enjeux de cette négociation, *Le Monde ouvrier* a rencontré Gilles

Giguère, coordonnateur de la FTQ pour la négociation des conventions collectives qui viennent à échéance le 30 juin prochain.

Salaires: des retards importants

De janvier 1991 à décembre 1997, la perte moyenne du pouvoir d'achat des travailleurs et travailleuses des secteurs public et parapublic s'est élevée à 1,4 % par rapport à l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec. Que l'on songe à faire de la question salariale une priorité n'a donc pas de quoi surprendre. «C'est clair, d'affirmer le coordonnateur FTQ de la négociation, Gilles Giguère, que nos membres, tout comme ceux des autres centrales, tiennent à des hausses salariales raisonnables. Ils sont très conscients d'avoir déjà donné et attendent un retour d'ascenseur.»

En plus de cette perte du pouvoir d'achat, les employés du secteur public ont aussi pris du retard par rapport à ceux du secteur privé, données de l'Institut

SUITE EN PAGE 4

GILLES GIGUÈRE

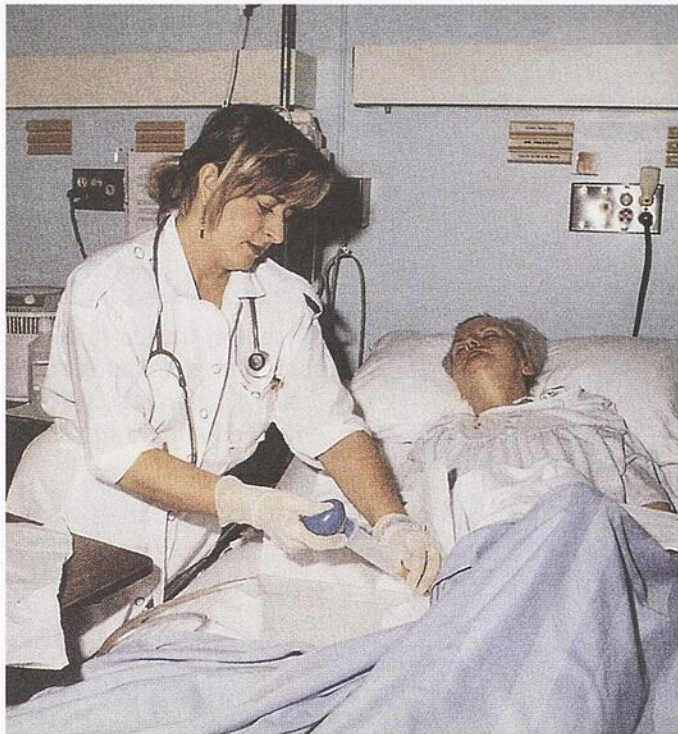


PHOTO: SERGE JONGUÉ

«L'attitude du gouvernement envers les employés de l'État est très préoccupante. Il y a une tendance à l'élitisme: d'un côté les gens importants qu'il faut dorloter, les grands spécialistes, les médecins et les infirmières bachelières, et de l'autre l'intendance, les employés de soutien dont le travail peut être donné à contrat, à du «cheap labor». Cela m'inquiète que l'on projette une image d'un État dans lequel le monde ordinaire risque de ne pas se retrouver. Ce n'est pas de cette façon que l'on bâtit la solidarité sociale.»



PHOTO: SERGE JONGUÉ



Des revenus plutôt modestes

Malgré l'image publique souvent véhiculée à propos des salaires faramineux qui seraient payés aux salariés des secteurs public et parapublic, il n'y a pas de quoi pavoiser. Le petit tableau ci-contre en surprendra plus d'un...

Ces données cachent une autre réalité méconnue, celle de la répartition de ces salariés entre les différentes catégories d'emploi. Qu'il s'agisse du secteur de l'éducation ou de celui de la santé et des services sociaux, moins de 50 %

d'entre eux détiennent un poste à temps complet régulier (TCR).

«La vaste majorité des membres que nous représentons, en fait 60 %, détiennent des postes TPR, TPO ou sur appel. Leur salaire annuel moyen ne justifie pas que l'on parle d'eux comme des gras dur et des privilégiés, de s'indigner le coordonnateur FTQ. Même pour les réguliers, 30 000 \$ ce n'est pas le Klondike.»

Mises à la retraite: l'envers de la médaille

Nos syndicats, avec l'appui efficace de la FTQ, ont réussi à éviter la coupe salariale de 6 % projetée par le gouvernement grâce au programme de départs à la retraite. Des coupes salariales de 5 ou 10 % pour le

secteur public, il y en a eu dans d'autres provinces, mais pas au Québec.

L'objectif visé était de 15 000 départs. Il y en a eu 35 000! «S'il en part plus de 15 000, disait le ministre Landry, tant mieux. On va créer plus de jobs. Plein de gens vont être contents, ceux qui partent et ceux qui vont obtenir des emplois.»

Lors d'une récente enquête menée auprès de 500 personnes ayant profité du programme, la moitié disait avoir quitté pour des raisons de fardeau de tâches et de qualité de vie au travail. C'est un signe certain de la détérioration des conditions de travail, conséquente aux compressions budgétaires des dernières années.

SALAIRES MOYENS ANNUELS

SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI

Temps complet régulier (TCR)	30 000 \$
Temps partiel régulier (TPR)	17 000 \$
Temps partiel occasionnel (TPO)	11 000 \$

de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR) à l'appui. Le dernier rapport de l'IRIR estimait à 4,7 % le retard salarial moyen dans le secteur public par rapport à l'ensemble du secteur privé québécois. En ne retenant que les salariés québécois syndiqués, comme secteur de comparaison, le retard atteignait en moyenne 7,6 %.

«Dans la détermination de nos demandes salariales, de préciser Gilles Giguère, nous avons tenu compte d'un certain rattrapage à effectuer et également du fait que nos membres ont pleinement le droit d'avoir leur juste part de la relance économique dont nous parle le ministre d'État de l'Économie et des Finances, Bernard Landry. Au rythme où vont les choses, la situation des finances publiques sera encore meilleure que celle que prévoyait il y a quelques mois, de manière conservatrice, le ministre.»

GILLES GIGUÈRE

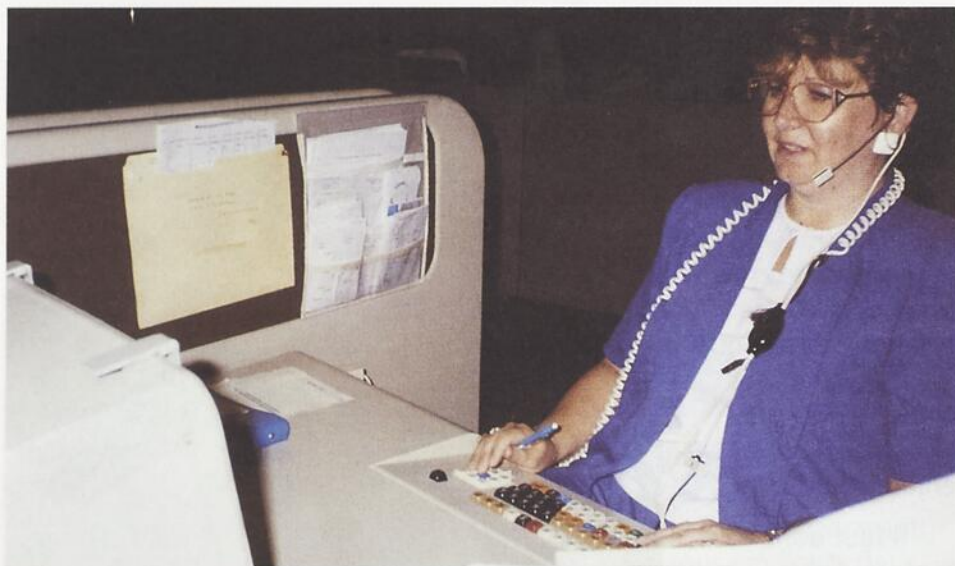
«J'ai été très impressionné par le sérieux que les gens ont mis à la préparation des demandes. Il y a eu de bons débats dans tous nos syndicats. Les problèmes ont tous été clairement mis sur la table et débattus. Une des choses qui ressort, c'est l'écœurement, le fait que les gens en ont ras-le-bol. Il y aura des confrontations majeures si le gouvernement n'est pas prêt mettre un frein à l'appauvrissement, à la détérioration des conditions de travail et à la dégradation des services à la population.»



PHOTO: SERGE JONGUÉ



Pas moins de 50 000 membres de la FTQ sont impliqués dans cette négociation qui se fait en coalition avec la CSN et la CEQ. Ils sont membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), de la section locale 298 du Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES), de la section locale 57 du Syndicat des employées et employés professionnels et de bureau (SEPB) et de la section locale 800 de l'Union des employées et employés de service (UES).



«Il faut être naïf, inconscient ou carrément de mauvaise foi pour affirmer, comme le fait le ministre Rochon sans jamais broncher, que la qualité des services à la population s'est maintenue,» de commenter Gilles Giguère.

Quels nouveaux emplois?

Qu'en est-il des nouveaux emplois qui devaient être créés? Même si les rapports finaux de toute cette opération de redéploiement du personnel ne sont pas encore disponibles, la réalité dans les établissements est celle du non-remplacement, sauf pour les infirmières.

La campagne que mènent les infirmières et infirmiers auxiliaires pour le maintien de leur profession dans la dispensation des soins de santé est une réaction à la volonté gouvernementale de les éliminer. Un grand nombre des postes vacants ne sont donc pas comblés. Même réalité dans les cuisines et les

buanderies, deux services que le gouvernement veut «réorganiser». Une réorganisation qui cache une volonté de sous-traitance et de privatisation.

L'insécurité est aussi présente dans le soutien scolaire qui, avec la loi 109, va vivre une vague de fusions de commissions scolaires au cours de prochains mois. Là aussi, à cause des réorganisations qui s'annoncent, les remplacements ne se font pas et bon nombre de travailleurs et de travailleuses ne savent pas exactement à quel endroit ils vont occuper un poste.

À cause des fusions et de la présence des trois centrales, ce secteur va vivre une période de recrutement qui ne sera facile pour personne.

La table centrale

Les trois centrales ont terminé les travaux d'élaboration et d'harmonisation et consultent actuellement leurs 287 000 membres en vue de déposer les demandes à incidence salariale à la même table de négociation. En plus de la question du salaire et des primes, les sujets négociés à la table centrale touchent l'équité salariale, les droits parentaux, les conjoints de même sexe et le régime de retraite.

Les centrales réclament des hausses salariales de 11,5 % pour les trois prochaines années, soit 3,5% pour la première année et 4 % pour les deux années suivantes.

«Bien sûr, de conclure Gilles Giguère, les demandes déposées à la table centrale constituent une priorité. Cependant, tout ce qui sera négocié aux tables sectorielles est aussi d'une importance capitale puisqu'il s'agit des conditions quotidiennes de travail de nos membres qui en ont assez de l'alourdissement de leur charge de travail, de la précarité et de la sous-traitance.»

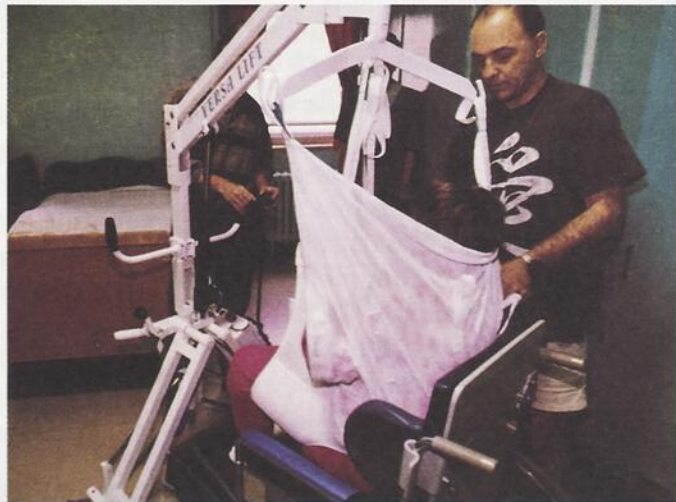


PHOTO: SERGE JONGUÉ

25^E CONGRÈS DE LA FTQ

Établir nos priorités et passer à l'action

LE 25^E DE LA FTQ, VA S'OUVRIRE DANS MOINS DE SIX MOIS ET LES ENJEUX SONT DE TAILLE. MÊME SI LE CLIMAT AMBIANT N'EST PAS ROSE, NOUS AVONS LE POUVOIR DE CHANGER LES CHOSES. LE SYNDICALISME EST PLUS UTILE QUE JAMAIS, NON SEULEMENT COMME REMPART CONTRE L'ARBITRAIRE ET LA DÉTÉRIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE, MAIS AUSSI COMME MOTEUR DE PROGRÈS SOCIAL ET ÉCONOMIQUE.

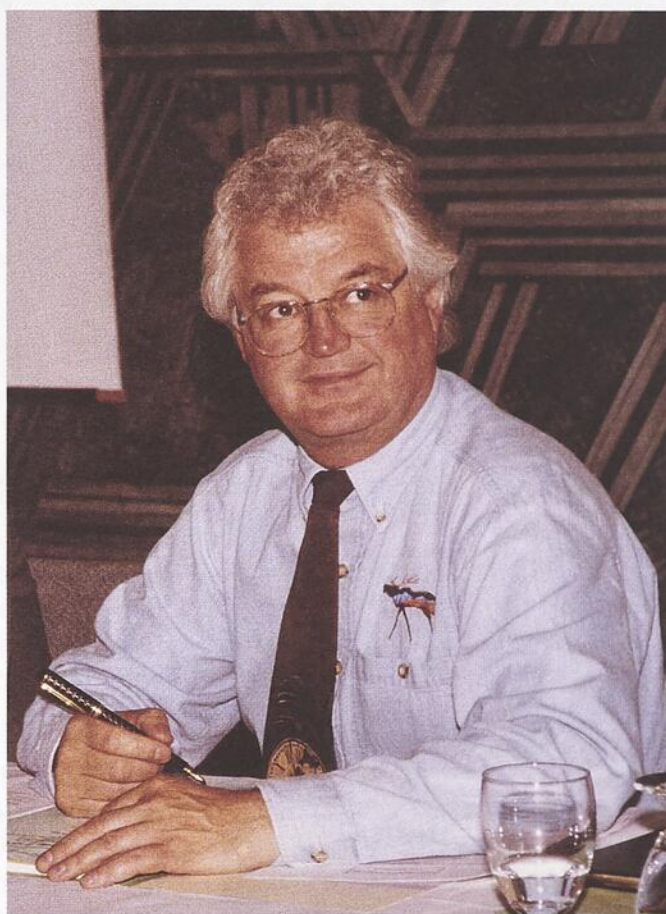
Pas un jour ne passe sans qu'on entende les mots «appauvrissement», «reculs», «chômage», «précarité», «inégalités», «exclus». La vague déferlante de la mondialisation mine les digues que nous avons érigées pour assurer notre sécurité. Nos gains, quand il y en a, sont minimes et obtenus à grand prix. Le taux de syndicalisation est à la baisse. L'État subit la pression du capital international et laisse

sans protection de plus en plus d'hommes et de femmes que le système économique a mis de côté. Nos stratégies du passé se heurtent à des enjeux nouveaux.

Il faut donc renforcer notre mouvement en augmentant sa représentativité et sa capacité de défendre un nombre croissant de travailleurs et de travailleuses. Notre vision sociale doit se retrouver au cœur des débats en mettant l'accent sur l'emploi et la solidarité. Enfin, il faut développer des stratégies efficaces pour faire face à la mondialisation.

Plus forts et plus nombreux

Même si le nombre de membres de la FTQ continue d'augmenter, il n'en demeure pas moins que le taux de syndicalisation est à la baisse au Québec. Si nous ne voulons pas subir une dégringolade semblable à celle vécue ailleurs – aux États-Unis le taux est passé de 24 % à 14 %



PHOTOS: SERGE JONGUÉ

entre 1981 et 1995 – il faut recruter, investir de nouveaux secteurs et consacrer plus de ressources à la syndicalisation. Plusieurs de nos affiliés ont déjà pris ce virage. C'est notre seule chance d'améliorer collectivement nos conditions de vie.

«L'organisation, c'est l'oxygène du mouvement!» Cette phrase, presque aussi vieille que le mouvement syndical, est toujours d'actualité. L'avancement de nos conditions de travail et de vie et de

celles de l'ensemble de la population passe par un mouvement syndical fort. Ce mouvement, nous le bâtissons en négociant de meilleures conventions collectives, en améliorant les conditions de santé et de sécurité au travail, en mettant des freins à l'arbitraire patronal. Nous le bâtissons encore plus en recrutant de nouveaux membres.

Il y a bien sûr l'obstacle du Code du travail qu'il faudra lever: nous revendiquerons, avec plus d'acharnement que jamais, que le Code s'ajuste aux nouvelles réalités du marché du travail et facilite l'accès à la syndicalisation. Il ne faut plus qu'il y ait des désyndicalisations massives comme celles vécues dans le secteur forestier ou le vêtement pour dames. Le Code doit pouvoir donner justice aux chauffeurs de taxi qui veulent se syndiquer. Le congrès sera l'occasion de trouver ensemble des moyens de concrétiser cet objectif vital pour notre mouvement.



Notre vision sociale: emploi et solidarité

Notre mouvement a une vision sociale à proposer: celle d'une société plus prospère et plus solidaire. Une société qui voit dans l'emploi le moyen privilégié de gagner sa vie dignement et de participer fièrement à la vie économique et sociale. Une société qui refuse les clivages sociaux qui érodent la solidarité sociale et menacent la démocratie. Le congrès sera l'occasion de faire le point sur nos réalisations en matière d'emploi et de lancer les bases d'un débat en profondeur sur notre vision sociale.

Des stratégies efficaces face à la mondialisation

Les travailleurs et travailleuses du monde entier sont reliés plus étroitement que jamais auparavant. Nous sommes tous employés des mêmes grandes entreprises ou de petites assujetties aux diktats des grandes. Nous vivons tous dans des pays qui perdent peu à peu leur marge de manœuvre politique pour satisfaire les exigences du capital spéculatif. Nous sommes tous interdépendants.

Plusieurs de nos affiliés l'ont compris et mènent des actions qui renforcent la résistance aux pressions à la baisse sur les conditions de travail ici et ailleurs. Notre congrès sera l'occasion de proposer des stratégies efficaces pour « civiliser » la mondialisation.

Notre centrale est un mouvement vivant, ouvert, capable d'ajustement et de vision, de réalisme, d'innovation, de propositions et de combativité. Depuis plus de 100 ans, nous avons mené des luttes et gagné des batailles. À l'aube de l'an 2000, nous en avons d'autres à mener: contre le fatalisme de la mondialisation, ce nouveau Dieu à qui on nous demande de tout sacrifier; contre la résignation, un état d'esprit que l'on tente de nous imposer; contre les replis et les reculs qu'on nous dit incontournables. Nous sommes capables de résistance. Nous sommes capables de combativité.

Ce 25^e congrès sera déterminant pour l'avenir de notre centrale. Nous vous invitons à y être en grand nombre. Ensemble, nous avons le pouvoir de changer les choses, la volonté d'arriver à des résultats et la capacité de nous mobiliser.

Clement Gribault

Henri Mareé

La riposte est possible

VOUS CONNAISSEZ L'HISTOIRE DU BOXEUR AMOCHÉ ET DE SON ENTRAÎNEUR OPTIMISTE. CE DERNIER NE CESSE DE RÉPÉTER POUR L'ENCOURAGER: «ÇA VA BIEN, ÇA VA BIEN, IL TE TOUCHE MÊME PAS...» LE BOXEUR FINIT PAR RÉPONDRE: «S'IL ME TOUCHE PAS, SURVEILLE L'ARBITRE, PARCE QUE QUELQU'UN EST EN TRAIN DE ME MAUDIRE UNE VOLÉE!»

Dans le combat économique c'est pareil. Les économistes optimistes nous parlent de records de croissance, mais de plus en plus de monde souffre de pauvreté.

On le sait maintenant, la mondialisation creuse davantage le fossé entre pays riches et pays pauvres. Même dans les pays industrialisés, elle contribue à élargir les écarts entre catégories sociales. Au paradis du libéralisme, aux États Unis, 40% de la population a vu son revenu réel baisser depuis dix ans.

Des faits qu'on peut toucher du doigt, mais contre lesquels on se sent impuissant. Le mot même de mondialisation déclenche le fatalisme. On a fini par nous convaincre qu'il s'agissait là d'une force irrésistible contre laquelle il était illusoire de lutter. Beaucoup de gouvernements, en tout cas, ont démissionné un peu partout dans le monde.

LES MENSONGES DE L'ENTRAÎNEUR «OPTIMISTE»

Les économistes néo-libéraux, comme l'entraîneur optimiste, mentent par omission. Ils ne disent pas que la libéralisation débridée des échanges a des effets désastreux sur les droits des travailleurs:

- ▼ Au Nord comme au Sud, le chômage élevé et permanent (ou le travail précaire comme aux USA) maintiennent des populations entières dans la pauvreté.
- ▼ Des millions d'enfants sont forcés de travailler, sacrifiant aujourd'hui leur enfance et plus tard leur avenir puisqu'ils sont privés d'instruction.
- ▼ L'esclavage que beaucoup croient disparu depuis le siècle dernier est la condition quotidienne de millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans le monde.
- ▼ Les femmes ont beau composer près de la moitié de la main-d'œuvre chez nous et produire 70 % de l'alimentation des familles en Afrique, elles sont toujours moins rémunérées que les hommes. 80 % de la main-d'œuvre des zones franches, reconnues pour leurs bas salaires et leurs mauvaises conditions est composée de femmes.
- ▼ Le droit d'association, le droit à la négociation, le droit de grève sont bafoués ou de plus en plus difficiles à exercer. En 1996, 264 syndicalistes étaient assassinés dans le monde.

La riposte

Pour riposter, il faut tirer les leçons du passé. Aujourd'hui comme hier, les grands joueurs économiques ne se préoccupent pas spontanément du sort des gens. Leur objectif est le profit maximum dans un minimum de temps. Comme dans le passé, il faut imposer des règles du jeu à cette économie sauvage.

Des stratégies se développent un peu partout, des réseaux se tissent. Comme hier, il s'agit de développer un rapport de force qui contraigne les possédants à un meilleur partage des richesses, au respect de la dignité humaine et de la justice sociale. Des exemples:



Dick Martin, trésorier du CTC et président de l'ORIT, au Sommet des peuples d'Amérique. Au centre Luis Anderson, secrétaire général de l'ORIT. À sa gauche René Roy, vice président exécutif du Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) et Gilles Charland, directeur québécois du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

LE SOMMET DES PEUPLES D'AMÉRIQUE

Face au Sommet des Amériques qui réunissait au Chili les chefs d'État de tout le continent, s'est dressé le sommet des peuples d'Amérique. Quelque 1000 personnes provenant des organisations syndicales, sociales, environnementales, féministes, autochtones, de groupes voués à l'éducation populaire ou à la défense des droits de la personne se sont réunies pour faire entendre la voix de la société civile.

«Les travailleurs et les travailleuses ne se laisseront pas passer un autre ALENA», d'affirme René Roy, qui dirigeait la délégation de cinq vice-présidents de la FTQ au Chili. Le trésorier du CTC, Dick Martin, qui est aussi président de l'organisation régionale interaméricaine du travail (ORIT), la branche continentale de la CISL, faisait partie du secrétariat exécutif du Sommet.

Les quelque 200 syndicalistes provenant de tout le continent ont réaffirmé fortement que l'intégration économique ne pouvait se faire au mépris des droits sociaux et de la volonté populaire. Ils ont réitéré la nécessité d'une alliance sociale continentale comme contrepoids à des échanges purement commerciaux, qui génèrent plus d'égalité et d'exclusion.

▼ La marche mondiale contre le **travail des enfants**. Réclamée par le mouvement syndical mondial et par les organisations de défense des droits, une grande campagne mondiale implique maintenant les institutions de l'ONU pour l'éradication du travail des enfants.

Un exemple de lutte gagnée. Détenant la preuve que les ballons de soccer étaient fabriqués par des enfants au Pakistan, le mouvement



PHOTOS: SERGE JONGUÉ

En marge du congrès de l'Internationale du personnel des postes, télégraphes et téléphones tenu à Montréal, l'année dernière, des syndicalistes de tous les pays manifestaient contre les agissements antisyndicaux de Sprint aux États-Unis. De telles manifestations intercontinentales devront sans doute être multipliées dans l'avenir.

syndical a réussi à faire signer à la Fédération internationale de football association (FIFA) un accord interdisant le travail des enfants. Cet accord reconnaît aussi la source du problème, soit la pauvreté extrême des parents. Depuis, un grand projet de l'OIT tente d'améliorer leur sort et de faciliter le retour des enfants à l'école.

▼ La lutte pour l'introduction dans les traités commerciaux d'une **clause sociale** des travailleurs et des travailleuses: droit d'association, interdiction du travail forcé, du travail des enfants et de la discrimination en emploi. La CISL, les secrétariats professionnels internationaux, les centrales syndicales de chaque pays revendiquent de telles clauses auprès de l'Organisation mondiale du commerce et de l'OCDE. Cette dernière a d'ailleurs concédé à la Commission syndicale consultative (dont le CTC fait partie) d'exiger le respect des normes fondamentales du travail comme condition d'adhésion dans ses rangs.

C'est ce que nous réclamons aussi dans le cadre de l'ALÉNA, mais aussi dans un éventuel accord de libre échange s'étendant aux deux Amériques. Ce n'est pas utopique: la Confédération européenne des syndicats et la CISL ont réussi à persuader l'Union européenne d'annexer une clause sur les droits fondamentaux des travailleurs à son système de préférences généralisées (SPG)

régissant ses rapports commerciaux à l'étranger.

▼ Les campagnes de consommateurs contre les compagnies qui font travailler des enfants ou violent les droits fondamentaux des travailleurs. De plus en plus, des coalitions se forment pour sensibiliser l'opinion publique aux pratiques des compagnies multinationales. Souvent dotées d'une image de prestige chez nous, elles exploitent de façon éhontée la main-d'œuvre du tiers-monde.

Les pressions sur les multinationales visent entre autres à leur faire adopter des codes de conduites. Ce fut le cas récent de Nike aux USA. De plus en plus de grandes compagnies s'achètent une image publique respectable en adoptant de tels codes. Le défi maintenant est de les contraindre à la transparence en les assortissant de mécanismes de contrôle indépendants.

▼ Le **commerce équitable** est une autre notion qui gagne du terrain. Cela consiste à exiger que les produits qu'on achète aient été cultivés ou fabriqués de façon correcte, dans le respect des droits et contre une rémunération décente. On vend ainsi du «café équitable» à Montréal et des «vêtements propres» en Europe. Le mouvement syndical vise à convaincre les instances politiques d'adopter un label social, qui identifie les produits fabriqués selon une éthique acceptable.

Une seule association réunira 75 000 travailleurs

C'EST LE 15 MAI DERNIER QU'ÉTAIT ANNONCÉE LA RÉUNIFICATION DES DEUX PLUS IMPORTANTES ORGANISATIONS SYNDICALES DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, CRÉANT AINSI LE CONSEIL CONJOINT DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ-CONSTRUCTION) ET DU CONSEIL PROVINCIAL DU QUÉBEC DES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION (INTERNATIONAL). PRENAIT AINSI FIN PRÈS DE VINGT ANS DE DIVISIONS. LE NOUVEL ORGANISME REGROUPERA 75 % DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DE LA CONSTRUCTION.

Une famille se retrouve

Avant 1980, les deux organismes ne formaient qu'une seule entité. Un différend opposant les unions internationales et celles qui ne désiraient maintenir qu'une affiliation à la FTQ a amené la scission. «Après 20 ans, a déclaré Maurice Pouliot, nous convenons que la séparation a assez duré, que la famille doit se retrouver. Au cours de ces années, la représentativité de nos deux associations a peu varié. Il est évident que les campagnes de maraudage n'entraînaient que des dépenses d'argent qui pourraient être plus utiles si elles étaient faites ailleurs.»



L'annonce de la fusion a été faite par les dirigeants des deux organisations syndicales, Jocelyn Dupuis et Jean Lavallée, respectivement directeur général et président de la FTQ-construction, et Maurice Pouliot, président-directeur général du Conseil provincial. Ils étaient accompagnés du président de la FTQ, Clément Godbout.

Un syndicalisme plus fort

Les trois syndicalistes estiment que cette décision permettra de mieux défendre les intérêts des travailleurs et des travailleuses de la construction. «Au lieu d'éparpiller nos interventions, nous aurons une seule voix pour exprimer les besoins des syndiqués, a souligné Jean Lavallée. Cette force nous aidera notamment à récupérer la réalisation d'un certain nombre de travaux qui ont échappé à notre industrie au fil des ans, comme c'est le cas avec l'installation de la machinerie de production.»

«Sur les chantiers, cette nouvelle réalité syndicale permettra la nomination d'un nombre accru de délégués, particulièrement sur les petits chantiers. Nous pourrions ainsi améliorer le respect des conventions collectives et des normes de santé-sécurité au travail», a souligné Jocelyn Dupuis.

De l'avis des trois porte-parole, c'est au niveau de la négociation des conventions collectives que se

LA FTQ SALUE LES RETROUVAILLES DES DEUX FRÈRES SÉPARÉS

«La FTQ salue chaleureusement les retrouvailles des deux frères séparés, et même ennemis à une certaine époque, et estime que cette réunification va augmenter de beaucoup la force du syndicalisme dans la construction», a déclaré Clément Godbout, lors de l'annonce de la création du Conseil conjoint.

«La scission de 1980 avait affaibli le mouvement syndical dans ce secteur, a-t-il poursuivi. Ces retrouvailles annoncent le début d'une nouvelle ère de progrès pour les syndiqués du bâtiment, qui



ont été parmi les fondateurs du syndicalisme en Amérique du Nord. Je dirais même que la FTQ et l'ensemble du mouvement syndical vont en profiter.»

feront davantage sentir les effets de la fusion. Par sa nouvelle représentativité, le Conseil conjoint pourra négocier et conclure des conventions collectives sans avoir recours à des coalitions. Pour la négociation en cours, le Conseil provincial se joint à la coalition existante formée de la FTQ-construction et de la CSD-construction. Cette coalition parle désormais au nom de 85 % des travailleurs de la construction.



À la source

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)
SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, JUIN 1998, N° 25

ÉPICONDYLITE RECONNUE AUX DEUX COUDES

Un dossier qui s'étale sur 12 ans

Un travailleur dont l'employeur a fermé ses portes en 1989 vient de recevoir une réponse favorable de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles (CALP) pour une épicondylite au coude gauche reliée à un événement remontant à 1986.

L'ancien membre du Syndicat international des ouvriers de l'aluminium, de la brique et du verre (fusionné aux Métallos en 1996) avait produit une première réclamation à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) le 8 mai 1986. À ce moment-là, il occupait un poste d'assembleur de boîtes et monteur de palettes chez Emballages Consumers depuis 1973.

Le 29 juillet 1986, la CSST refuse la réclamation et le 11 novembre suivant, le Bureau de révision conclut que le travailleur a subi un accident du travail à la suite de gestes répétitifs. D'ailleurs, il avait été opéré au coude droit à la suite d'une épicondylite dès 1982.

UNE DEUXIÈME RÉCLAMATION

De rechute en aggravation, la CSST accepte une deuxième réclamation le 29 septembre 1989. Le travailleur est réopéré au coude droit en avril 1990. L'examen médical de décembre 1990 décrit les limitations fonctionnelles et conclut que le travailleur ne peut plus retourner à son travail de manutention.

Après avoir suivi un plan de réadaptation, le plaignant n'a pas retrouvé un emploi convenable au moment où son indemnité est réduite en 1992. Le 9 mai 1995, le même médecin produit un rapport médical attestant une épicondylite à l'autre coude. Le travailleur subit une nouvelle chirurgie, au coude gauche cette fois, en octobre 1995.

Dans son témoignage devant la CALP, il mentionne qu'il n'est jamais retourné au travail après 1986. En

1990, lorsqu'il a été opéré une deuxième fois au coude droit, il a commencé à se servir de plus en plus de son bras gauche dont la lésion est déjà identifiée comme reliée au travail depuis 1986. Les douleurs au coude gauche se sont accentuées même s'il ne faisait que son entretien ménager quotidien.

UNE LÉSION RELIÉE À L'ÉVÉNEMENT INITIAL

Le 30 mars 1998, la CALP reconnaît que, le 9 mai 1995, le travailleur a subi une lésion professionnelle reliée à l'événement initial du 8 mai 1986, neuf années, presque jour pour jour, après sa première réclamation. Elle infirme ainsi la décision rendue par le bureau de révision le 12 mars 1996.

«Nous avons établi la relation et la continuité entre l'événement initial et la rechute, note le représentant syndical des Métallos, Pierre Lalonde. Il n'y a eu aucune contestation puisque ni la CSST, ni l'employeur n'a présenté de preuve à cette instance. Le plus difficile, c'était pour le travailleur qui a attendu pendant toutes ces années.»

Sans lien formel de travail depuis longtemps, ce dernier a réussi, grâce à un contact avec le Service de la santé et de la sécurité du travail de la FTQ, à retrouver la trace de son ancien syndicat qui a accepté de le représenter, par respect.

L'audience à la CALP ayant eu lieu le 23 janvier 1997, Pierre Lalonde juge que la décision est venue bien tardivement, 15 mois plus tard!



Pierre Lalonde, représentant syndical au Syndicat des Métallos

PHOTO: SERGE JONGUÉ

CONSEIL DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE L'ESTRIE

Le droit de refus: une

Le droit de refus, dans certaines circonstances, peut s'avérer une solution en prévention. Le sujet a été au centre des discussions lors de la cinquième Journée prévention en santé et en sécurité du travail, organisée par le Conseil des travailleurs et travailleuses de l'Estrie (CTTE), le 22 mai.

Les participants et participantes ont d'abord entendu le conseiller syndical de la FTQ, Roger Genest, leur expliquer ce que dit la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) à propos du droit de refus. Avant d'aller en ateliers, ils ont examiné quelques statistiques sur l'utilisation de ce droit en Estrie.

PEU UTILISÉ EN ESTRIE

Pourquoi le droit de refus est-il si peu utilisé en Estrie? La région compte 100 000 travailleurs et travailleuses et 10 000 employeurs. La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) dispose de 12 inspecteurs et de 25 intervenants en prévention sur le territoire. Les membres ne sont pas encouragés à utiliser le droit de refus parce que la CSST prône la méthode douce, c'est-à-dire celle d'essayer de convaincre l'employeur au lieu de le contraindre à faire des modifications. Selon l'expérience des sections locales, l'employeur ne fait souvent rien. Il corrige rarement.

À partir de ces constats, les militants et militantes ont échangé sur ce qui se passe dans leurs milieux de travail. Existe-t-il une structure de fonctionnement syndical lors d'une situation dangereuse? Oui, majoritairement les sections locales sont organisées pour répondre aux urgences et aux situations dangereuses: la liste

des intervenants est affichée dans le milieu de travail; il existe une structure paritaire et une procédure; on compile les plaintes et on intervient selon des priorités.

ON ATTEND TROP

Mais le délai entre la prise de conscience d'une situation dangereuse et l'application de la solution proposée est souvent trop long. Particulièrement si la correction coûte cher ou s'il faut arrêter la production. Par contre, si le danger est important, on agit immédiatement. Lorsque la plainte est écrite ou lorsqu'on utilise le droit de refus, l'employeur bouge plus vite, bien que les inspecteurs aient pris l'habitude de prolonger les délais, rapportent plusieurs en atelier. De façon générale, on bouge plus vite dans les secteurs prioritaires parce que le syndicat a plus d'outils.

Lors d'une plainte à la CSST, le soutien du service de l'inspection varie. Mais plus le dossier est documenté, plus on facilite



Roger Genest, du Service de l'éducation de la FTQ, a fait une présentation sur le droit de refus dans la loi

l'intervention de l'inspecteur. On déplore toutefois le fait que le syndicat ne soit pas toujours consulté.

Il semble que le droit de refus soit utilisé seulement en cas d'extrême recours et qu'il est délaissé au profit de l'assurance collective. Pour changer cette situation, il faut bien informer nos membres pour créer un climat de confiance et encourager son utilisation.



Deux militants du CTTE en santé-sécurité, Gisèle Chartier et Even Rondeau.

PHOTOS: PHOTOZOOM

ESTRIE

Resolution en prévention



Le travail en ateliers a été très fructueux.

La synthèse des ateliers a finalement donné lieu à une recommandation du groupe des animateurs et animatrices pour que le CTTE dénonce l'inertie du service de l'inspection de la CSST et qu'on y apporte un suivi. La méthode douce de la CSST est remise en question. La contrainte est inexistante et il faut y revenir plus souvent.

LA CSST A SON DROIT DE PAROLE

En milieu d'après-midi, le CTTE a accueilli trois représentants de la CSST: Pierre Roy, directeur du service Prévention-Inspection; Yves Girard, directeur par interim de la CSST-Estrie; et René Allard, directeur du service Prévention-Inspection de l'Estrie. Ils étaient surtout venus répondre aux questions des militants et militantes qui en ont profité pour leur faire part de leurs griefs.

Pierre Roy a admis que les nouvelles approches de la CSST causaient des problèmes et qu'on voulait améliorer ses interventions. Mais les principes «soutenir, convaincre et contraindre» sont inscrits dans la loi et il n'est pas question de mettre une police

partout, a-t-il dit. «On forcera les corrections quand on n'aura pas réussi autrement.» Il a mentionné que les délais offerts à l'employeur varient selon l'importance de la correction à apporter.

Pour sa part, son collègue de l'Estrie a annoncé qu'on émettra

plus d'avis de dérogations dorénavant. «Mais la priorité demeure le règlement par les voies du paritarisme», a précisé Yves Girard.

Even Rondeau, un militant en santé-sécurité bien connu dans la région, s'est réjoui d'entendre René Allard parler le même langage. «Nous allons être plus contraignants, a dit ce dernier. Nous nous ajustons et donnons ainsi suite aux préoccupations du CTTE émises en juin 1997.»

Pour clôturer la journée, le directeur du Service de la santé et de la sécurité du travail de la FTQ a insisté sur l'importance d'impliquer les membres dans chaque démarche, de les sensibiliser à l'importance de la santé-sécurité. «Nous avons une responsabilité dans chaque milieu de travail», a conclu Serge Trudel.

LE DROIT DE REFUS DANS LA LOI

Roger Genest a rappelé que la LSST donne le droit de refuser un travail dangereux. Mais il a aussi insisté sur les responsabilités du syndicat pour prévenir ce qui se passe dans nos milieux de travail. Il a rappelé que la FTQ offre une formation intitulée Actions en prévention. «Le cours explique comment bien analyser les milieux de travail pour identifier les dangers et faire des recommandations. Ensuite, on a la responsabilité d'assurer le suivi. Et si les modifications ne sont pas faites, il nous faut passer à l'action car, dit-il, on a les conditions qu'on mérite parce qu'on les tolère».

Roger a insisté sur certains points importants de la loi: il n'y a aucune perte de salaire pour quelqu'un qui exerce son droit de refus à condition de respecter les termes de la loi. Il faut notamment aviser son employeur de l'utilisation de ce droit lorsque la santé ou la sécurité sont remis en question. Le droit de refus ne doit en aucun cas être utilisé de façon abusive, par exemple comme moyen de pression durant un conflit de travail. Dans un tel cas, l'employeur serait en droit d'exercer des représailles.

Ces informations et d'autres sont décrites aux articles 12 à 31 de la LSST ainsi qu'aux articles 128 à 135 de la partie II du Code canadien du travail pour les affiliés sous juridiction fédérale.

ETM À SHERBROOKE

Le virage prévention réduit les accidents

Le virage prévention entrepris il y a trois ans à l'usine ETM de Sherbrooke – grâce à la ténacité syndicale et à l'arrivée d'un nouveau directeur de production – a porté fruit: les accidents y sont moins nombreux malgré une augmentation des heures travaillées.

Pour la soixantaine de travailleurs de l'usine ETM, membres de la section locale composée 922 de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale (AIMTA), il s'agit là d'un signe encourageant. L'entreprise fondée en 1939 et dirigée par la famille Lemieux est spécialisée dans la fabrication, l'entretien, la réparation et l'installation d'équipements de boulangerie.

ENGAGEMENT DE LONGUE DATE

Even Rondeau est un militant en santé-sécurité de longue date chez ETM où il travaille depuis 20 ans. Il siège également au comité santé et sécurité du Conseil des travailleurs et travailleuses de l'Estrie. Il «fait» de la santé-sécurité depuis une quinzaine d'années.

«Auparavant, il existait une volonté de faire de la prévention mais les dossiers progressaient très lentement et on investissait peu. Peut-être que le Comité de santé et sécurité de l'usine manquait d'expérience ou de soutien. Mais depuis l'arrivée de Claude Lajeunesse, directeur de la production depuis trois ans, les choses ont changé. En tant que représentant syndical en santé-sécurité, je fais plus de prévention.»

BAISSE SIGNIFICATIVE

Les statistiques parlent d'elles-mêmes. La fréquence et la gravité des accidents ont diminué significativement en trois ans:

1997	24 accidents pour 197 000 heures travaillées 85 journées perdues
1994	29 accidents pour 157 000 heures travaillées 147 journées perdues

Claude Lajeunesse, le directeur de la production, est catégorique: «Le contrôle de la santé-sécurité par le comité seul, cela ne nous intéresse pas. L'information et l'action se font dans tous les secteurs de l'usine. Nous essayons de travailler par priorité selon la gravité des situations.»

Ce virage prévention a coïncidé avec celui entrepris par le Conseil du travail qui tient en mai sa cinquième édition d'une journée prévention en santé et sécurité du travail. D'habitude, au moins une soixantaine de militants et militantes y participent et échangent sur leurs expériences. Le thème de cette année était



Denis Brochu, mécanicien industriel, a conçu et fabriqué un levier électrique pour transporter les barils dans la chambre d'entrepôt. Le marche-pied servant de barrage en cas de déversement, il n'était pas question de l'éliminer pour faciliter l'opération.

«Une solution en prévention: le droit de refus» (voir article en pages 12 et 13).

D'ailleurs, Even est libéré 20 jours par année par son syndicat pour donner le cours de base en santé-sécurité offert par le conseil du travail. «Depuis le début de l'année, nous avons formé une cinquantaine d'affiliés», constate-t-il.



AVANT



APRÈS

Que ce soit pour la soudure ou le meulage, un appareil conçu et fabriqué en usine permet de soulever et de faire pivoter les cuves de façon à ce que la posture de l'ouvrier soit plus ergonomique. «Nos meilleurs ergonomes sont les travailleurs», note Even Rondeau.

DE LUTTE EN TURLUTTE

Notre histoire à travers les chansons

IL Y A LES LIVRES QUI PRÉSENTENT ET ANALYSENT NOTRE HISTOIRE. IL Y A PARFOIS DES FILMS QUI EN REPRENENT DES MORCEAUX. IL Y A AUSSI LES CHANSONS, ÉCRITES DANS LE FEU DE L'ACTION ET CHANTÉES SUR DES AIRS POPULAIRES. DES CHANSONS DE TRIPES, DE BATAILLE, DE TRAVAIL, DE SUEURS, D'ESPOIRS ET DE SOLIDARITÉS.

Pierre Fournier, fort de son expérience en animation d'ateliers de formation portant sur l'histoire du mouvement ouvrier québécois à travers les chansons, en a réuni plus d'une cinquantaine dans un superbe livre, «*De lutte en turlutte*», édité chez Septentrion.



PHOTO: SÉRGE JONGUÉ

Pierre Fournier, organisateur communautaire au CLSC St-Léonard et militant du Syndicat canadien de la Fonction publique, a fait un beau cadeau au mouvement syndical et populaire à l'occasion du 1er mai, en publiant un recueil de 50 chansons issues des luttes du mouvement ouvrier.

ON EST GASPÉSIEN OU BEN ON L'EST PAS Paroles: Émile Houdreau
Musique: On est québécois ou ben on l'est pas.

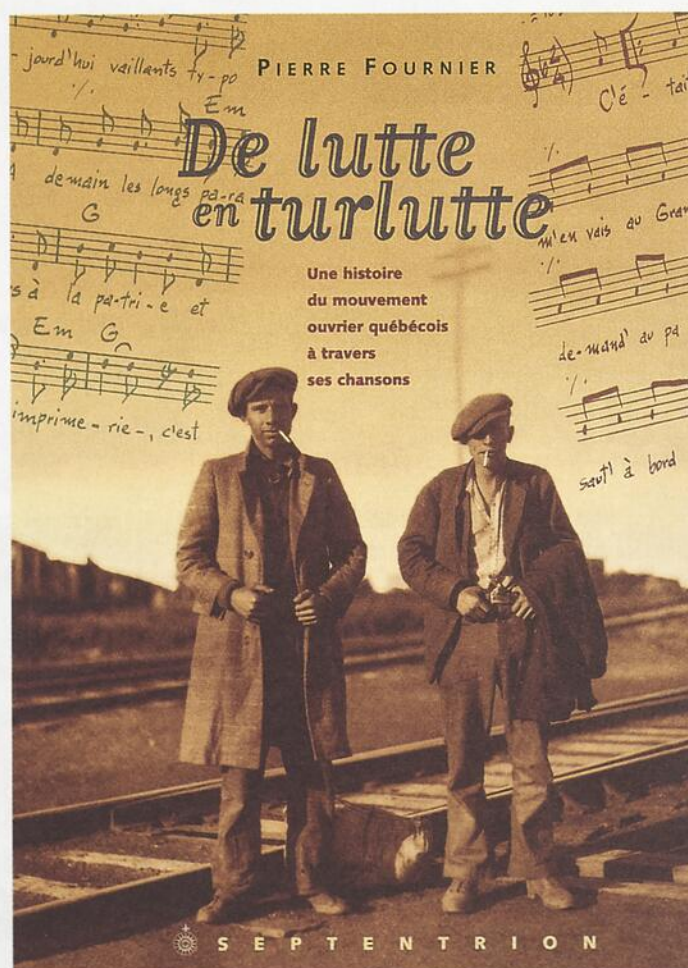
Le printemps pas-sé, on s'est mis en grève. De-puis ce temps-là on se bat sans trê-ve. Pour dé-fend' nos droits, on est un peu là, On - est Gaspésien ou ben on n'est pas, On - est Gaspé-sien ou ben on n'est pas

Ouvrage du domaine public.

Chacune d'entre elles est précédée d'un texte de présentation écrit par une personne qui a vécu ou qui connaît les événements relatés dans la chanson. Plusieurs sont membres de la FTQ. De beaux textes pour de belles chansons.

De plus, il y a les musiques pour chacune des chansons, accords de guitare inclus. Tout pour les apprendre et les chanter.

Pour la modique somme de 22 \$, taxes incluses, on peut se procurer «*De lutte en turlutte*» à la FTQ en s'adressant au Centre de documentation. Frais de poste de 3 \$ en sus.



Fermer les yeux ou en parler

«DITES NON À LA DROGUE»!

TOUT LE MONDE CONNAÎT LE SLOGAN QUI S'ADRESSE PARTICULIÈREMENT À NOS ENFANTS. LE HIC, C'EST QUE NOS ADOLESCENTS N'EN TIENNENT PAS COMPTE ET CONSOMMENT DES DROGUES. ILS EXPÉRIMENTENT... L'INTERDIT, LA NOUVEAUTÉ, L'INCONNU. EN FAIT, ILS FONT LA MÊME CHOSE AVEC LA CIGARETTE, AVEC LA BIÈRE, AVEC LE «FORT».

Les jeunes expérimentent tellement que plus de 30 % des ados, nos ados, consomment de la drogue plus ou moins régulièrement! Autour de 10 % développent une dépendance! C'est un problème de santé publique qu'on ne peut plus cacher. Il faut en parler.

Deux grands courants

Certains disent que la solution au problème de consommation passe par la répression: emprisonner les fournisseurs de drogues et les consommateurs. C'est cette stratégie qui est privilégiée aux États-Unis. Depuis 1985, les différents niveaux de gouvernement chez nos voisins du Sud ont dépensé plus de 80 milliards \$ US et il n'y a aucune baisse dans la consommation. Ce serait même plutôt le contraire.

D'autres proposent plutôt la légalisation des drogues douces comme la marijuana. Leur argument est simple: légaliser la mari permet le contrôle de la

«J'ai été très heureux d'apprendre que la prochaine Semaine de prévention de la toxicomanie privilégiera l'intervention en milieu de travail. C'est une forme de reconnaissance du travail de soutien que font déjà des centaines de membres de la FTQ auprès de leurs camarades de travail aux prises

avec des problèmes de toxicomanies. Qu'une priorité soit accordée à la prévention et au dialogue avec les jeunes m'apparaît absolument fondamental.»



PHOTOS: SERGE JONGUÉ

Gaétan Haché, président du Comité sur l'alcoolisme et les autres toxicomanies de la FTQ

qualité du produit, de sa distribution légale, et éliminerait l'aspect criminel d'une consommation déjà largement répandue. Où se situer entre ces deux positions? Une chose est certaine: il est impossible d'ignorer le problème et de se

cache la tête dans le sable. Ni comme travailleurs et travailleuses dans nos milieux de travail, ni comme parents dans la mesure où, tout autour de nous, les gens vivent les mêmes questionnements face aux toxicomanies.



Nathalie Pilibossion, Konstantina Koklas et Maria Mavrokolas faisaient partie du groupe d'une quarantaine d'élèves choisis par l'école pour venir entendre George Chuvalo. «Un témoignage émouvant, disent-elles, qui nous a fait pleurer un peu.» Elles trouvent qu'il a eu une vie bien difficile et que c'est, sans aucun doute, l'appui et le soutien de son entourage, en plus de sa force de caractère, qui lui auront permis de passer au travers et de faire aujourd'hui des témoignages.

Une campagne axée sur le dialogue

En parler, ça permet d'échanger nos idées, de confronter nos préjugés, d'exprimer nos peurs, d'y voir plus clair. Ça permet aussi d'amorcer un dialogue avec nos enfants qui trouvent que trop souvent la position des parents est de dire non à la drogue. Et il arrive même qu'ils en parlent... autour d'une caisse de bière!

La FTQ participe activement à la Semaine de prévention de la toxicomanie qui se tient annuellement la 3^e semaine de novembre. Nous sommes représentés au comité organisateur qui a décidé, cette année, de privilégier l'intervention en milieu de travail. On fera la promotion de la rencontre entre parents et enfants sur la toxicomanie. On tentera de sensibiliser les parents en milieu de travail pour ouvrir la discussion sur la consommation des drogues avec leurs enfants.

Le Comité sur l'alcoolisme et les autres toxicomanies de la FTQ organisera, dans plusieurs régions du Québec, des activités dans les milieux de travail avec de jeunes adolescents.



George Chuvalo en tournée au Québec

UN VÉCU QUI DONNE DES FRISSONS

Qu'est ce qui peut bien amener George Chuvalo, cet ancien champion canadien des poids lourds de 1958 à 1979, à faire des tournées d'écoles secondaires pour parler de drogues aux jeunes? Celui qui n'est jamais allé au plancher en 97 combats n'est pas un ancien toxicomane. Mais il a côtoyé d'on ne peut plus près la toxicomanie. Trois de ses fils étaient héroïnomanes. L'un s'est suicidé et les deux autres sont morts d'une overdose. Quatre jours après le décès du deuxième, sa femme s'est suicidée...

LES TUAC COMMANDITENT UNE TOURNÉE

Les Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) commanditent une tournée de George Chuvalo dans des écoles secondaires à travers le Canada. Il a rencontré plus de 600 jeunes dans trois écoles de la région montréalaise, dont l'école Évangéline de la CECM. Le Monde ouvrier a assisté à cette présentation.

Cet ancien boxeur, taillé tout d'une pièce, impressionnant par sa carrure malgré ses 60 ans, livre un témoignage émouvant, entrecoupé de silences quand il a des choses plus difficiles à nommer. On sent chez lui à la fois une grande tristesse mais aussi un grand amour pour ses enfants perdus à l'héroïne.

George Chuvalo ne compte plus le nombre de fois qu'il est parti à la recherche d'un de ses fils qu'il retrouvait dans un bar perdu ou au fond d'une ruelle dans Toronto. «Je ne sais pas comment je réussissais, raconte-t-il, mais je les trouvais toujours. Un sorte d'instinct, j'imagine, qui me guidait vers l'endroit où ils étaient.»

«Je ne pouvais rien faire de plus que de les prendre dans mes bras, poursuit-il, de les reconforter, de leur dire que je les aimais, de m'assurer qu'ils ne crevaient pas, cette fois-là.»

Son témoignage est précédé d'une vidéo qui présente le boxeur et le père de famille. Dans la vidéo, il y a une entrevue avec son troisième fils, alors en prison pour vol. Il parle de ses difficultés, de sa volonté de s'en sortir.

On le voit en conversation avec son père. George Chuvalo quitte la salle lors de la présentation. Il est incapable de voir et d'entendre son fils qui, quelques semaines après sa sortie de prison, décédait d'une overdose.

Le témoignage du boxeur est d'une rare intensité. On le sent encore meurtri, noyé dans sa douleur. En même temps, il parle d'espoir, d'amour et d'entraide. De la nécessité pour les jeunes de parler, d'avoir confiance à l'amitié et à l'amour qui les entourent.

À la fin du témoignage, les jeunes étaient nombreux à demander l'autographe du boxeur que l'on voit ici en compagnie du président de la section locale 500 des TUAC, François Lauzon, et du président du comité FTQ sur l'alcoolisme et les autres toxicomanies, Gaétan Haché.

RÉFORME DE L'AIDE SOCIALE

Un autre virage qui déraper!

TANT QU'ELLE N'AURA PAS ÉTÉ AMENDÉE SUBSTANTIELLEMENT, LA FTQ N'ACCORDERA PAS SON APPUI À LA RÉFORME DE LA SÉCURITÉ DU REVENU PRÉSENTÉE PAR LA MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ, LOUISE HAREL. CETTE RÉFORME, SI ELLE N'EST PAS BONIFIÉE, VIENDRA METTRE EN DANGER L'ENSEMBLE DES AUTRES MESURES DE SOUTIEN À L'EMPLOI MISES EN PLACE AU COURS DES DERNIERS MOIS.

La nouvelle donne

Depuis quelques années, les conditions dans lesquelles se retrouvent les sans-emploi ont considérablement changé.

La nouvelle assurance-emploi a réduit sensiblement l'accessibilité, les montants et la durée des prestations. À un point tel que de moins en moins de personnes, dont plusieurs de nos membres, ont accès à l'assurance-emploi lorsqu'elles se retrouvent en chômage. Elles doivent donc avoir recours à l'aide sociale.

Au printemps 1997, les gouvernements fédéral et québécois en venaient à une entente dans le dossier de la main-d'œuvre, entente qui allait, en principe, permettre une harmonisation des mesures favorisant l'adaptation de la main-d'œuvre en emploi, le retour en emploi suite à une mise à pied ou le retour sur le marché du travail pour les personnes qui en étaient exclues depuis plus longtemps.

Du côté de l'aide sociale, il y a eu, là aussi, l'imposition de nouvelles conditions d'accès aux prestations et des coupes non négligeables pour certaines catégories de personnes. Et, contrairement à certains préjugés qui circulent, il n'est pas simple de se qualifier pour avoir droit aux prestations de l'aide sociale (voir texte encadré).

Des irritants majeurs

Pour la FTQ, la réforme de la sécurité du revenu constituait la

dernière pierre à poser dans le nouvel environnement de services offerts à la population et principalement aux personnes sans emploi, suite à la création du ministère de l'Emploi et de la Solidarité qui gère désormais tous les services d'emploi.

«Le projet de loi est loin de répondre à nos attentes, d'affirmer le secrétaire général, Henri Massé. Il comporte suffisamment d'irritants et d'imprécision pour que nous demandions des modifications

LA LOTERIE DE L'EMPLOI!

La nouvelle loi sur l'assurance-emploi a entraîné une augmentation importante du nombre de prestataires de la sécurité du revenu parce que les exigences de qualification à l'assurance-emploi ont sensiblement augmenté.

Alors que plus de 90% des chômeurs et des chômeuses touchaient des prestations en 1989, moins de 50 % y ont droit aujourd'hui. On comprend alors pourquoi le nombre d'assistés sociaux aptes au travail est passé de 30 % en 1970 à 80 % en 1998. Une bonne partie de ceux qui n'ont pas accès aux prestations de l'assurance-emploi se tourne maintenant vers le gouvernement québécois pour avoir droit à des prestations de soutien du revenu.

Si on a augmenté l'accès à l'assurance-emploi en la rendant désormais accessible aux personnes qui travaillent à temps partiel ou dont le statut de travail est précaire, on a aussi augmenté les exigences pour pouvoir se prévaloir du droit à des prestations: calcul sur une base horaire, augmentation du nombre d'heures travaillées pour se qualifier, pénalités pour utilisation trop fréquente, réduction de la durée de couverture...

Plusieurs de nos membres, qui autrefois se qualifiaient à l'assurance-chômage, n'ont aujourd'hui d'autre choix que de s'adresser à la sécurité du revenu. C'est une situation dramatique parce que, contrairement aux prestations d'assurance-emploi, celles de la sécurité du revenu comportent des exigences majeures: ne pas avoir d'économies comme une petite réserve à la banque, des obligations, un REER, etc.; ne pas avoir d'actifs, comme une automobile trop récente ou une maison; ne pas avoir un conjoint qui a des revenus, etc.

Enfin, le niveau de prestation n'a rien à voir avec celui de l'assurance-emploi, puisque le barème de base est le même pour tous: 490 \$ par mois, avec possibilité de gagner jusqu'à 222 \$ par mois pour une personne seule et 287 \$ pour une famille en revenu de travail. Ce sont donc des prestations de dernier recours, de survie.

Opération liquidation

Gaston gagnait 17 \$ l'heure comme opérateur dans son usine. Quelques heures supplémentaires par semaine lui permettaient d'atteindre un revenu annuel d'à peu près 40 000 \$. Avec trois enfants de moins de 10 ans, sa conjointe avait choisi de ne pas travailler à l'extérieur.

En 1995, l'usine ferme et Gaston se retrouve en chômage. Malgré ses nombreuses démarches, un cours de formation professionnelle pour améliorer sa mobilité, il ne réussit qu'à décrocher de petites «jobines» pas payantes. Après avoir épuisé le gros de ses

économies, il se résigne à frapper à l'aide sociale. Pour déterminer son admissibilité, on doit évaluer s'il ne possède pas de biens ou d'actifs qu'il pourrait liquider avant d'avoir accès aux prestations.

On vérifie son compte en banque et celui de sa conjointe: les 1 200 \$ d'épargne et les 2 000 \$ d'obligations d'épargne (pour les études des enfants) doivent être épuisés!

On vérifie la valeur de sa maison: elle vaut 120 000 \$. La loi prévoit qu'un prestataire peut conserver sa maison si celle-ci a une valeur inférieure à 80 000 \$!!

On vérifie son fonds de pension: en plus de celui de son employeur, il a des contributions qui totalisent 8000 \$ au Fonds de solidarité. Il devra s'en départir.

Et les véhicules automobiles: Son camion vaut trop cher, mais pour la vieille voiture de sa conjointe, il n'y a pas de problème!!!

Ce qui précède n'est pas une caricature. C'est la stricte réalité de la loi sur la sécurité du revenu. Pour avoir droit aux prestations, il faut devenir plus pauvre, plus mal pris! C'est cela l'aide sociale.

Après tout, on ne peut pas tout avoir, non?

majeures avant d'accorder notre appui.»

L'un des irritants majeurs concerne l'obligation faite aux jeunes de moins de 25 ans de s'inscrire dans un «Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi». La FTQ a accueilli très positivement cette nouvelle approche axée sur la relation d'aide plutôt que la répression. Mais elle est en désaccord avec son caractère obligatoire pour les jeunes, pour trois raisons. La première concerne son impact

négatif sur la crédibilité de la mesure: comment convaincre un jeune qu'on lui offre une mesure pour l'aider en le menaçant de coupure s'il refuse l'aide proposée?

La seconde insiste sur le caractère discriminatoire puisqu'on laisse entendre que l'on rend la mesure obligatoire parce que les jeunes refusent de participer: quel employeur sera intéressé à accueillir un jeune dont il n'est pas certain de sa motivation à travailler? La troisième raison questionne l'impact budgétaire du parcours

obligatoire. Malgré de nombreuses demandes, nous n'avons toujours pas d'évaluation du coût engendré par le caractère obligatoire et nous craignons que cela restreigne l'accès aux services pour les autres clientèles.

Plusieurs autres questions sont abordées par la FTQ, dont celle des nouvelles obligations imposées aux prestataires, des recours prévus par la loi, la question du logement, du calcul des actifs, la situation particulière des accidentés du travail, etc.

LES DÉBOIRES DE GASTON



AGRANDISSEMENT DE LA MAISON VICTOR-GADBOIS

Coup de main bénévole de la FTQ-construction

LA MAISON VICTOR-GADBOIS À SAINT-MATHIEU-DE-BELCÉIL ACCUEILLE DES CANCÉREUX EN PHASE TERMINALE. CES DERNIERS MOIS, ON A PROCÉDÉ À SON AGRANDISSEMENT GRÂCE AU TRAVAIL BÉNÉVOLE DE PLUSIEURS DIZAINES DE PERSONNES, DONT UNE TRENTAINE DE MEMBRES DE LA FTQ-CONSTRUCTION.

Cet engagement de la FTQ-construction n'est pas nouveau. On se souviendra par exemple de la maison Centraide à Sept-Îles ou, plus récemment, de la construction d'une maison de soins palliatifs à Chicoutimi. La valeur de cette dernière contribution n'est pas négligeable puisqu'elle est évaluée à près de 200 000 \$ en coûts de main-d'œuvre.

Des besoins importants

Depuis sa fondation, il y a six ans, la maison a reçu plus de 700 patients de la Rive-Sud, mais elle a dû en refuser plus de 400 autres faute de places. Une fois les travaux tous complétés, le nombre de chambres passera de 8 à 13 et on aura aussi aménagé différentes salles et ouvert un bureau de consultations externes.

«C'est la première fois que nous faisons ce genre d'intervention dans la région montréalaise, d'affirmer le directeur général de la FTQ-construction, Jocelyn Dupuis, qui n'a pas hésité à mettre lui-même la main à la pâte. Cette maison jouit d'une excellente



PHOTOS: SERGE JONGUÉ

Le samedi 16 mai dernier, on a donné un grand coup. On aperçoit ici le groupe qui a participé à cette journée de corvée.

réputation et elle méritait amplement cet appui de notre part.»



Comme presque toutes les autres journées du mois de mai, il faisait très beau et chaud, le 16 mai. Gaston Robinson, membre de la Fraternité inter-provinciale des ouvriers en électricité (FIPOE) et bénévole assidu à ce projet, prend une pause en compagnie de Jocelyn Dupuis et de Jacques Labonté, directeur général adjoint de la FIPOE.

Oui, vous l'avez reconnu! Le gars en short rouge, c'est bien le directeur général de la FTQ-construction, Jocelyn Dupuis, qui y va de sa contribution.



Carol Boucher, de la section locale 1676 (Monteurs de lignes - FIPOE), donne un coup de main au président de la section locale 9 de la Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers (FNCM), Yves Mercure.



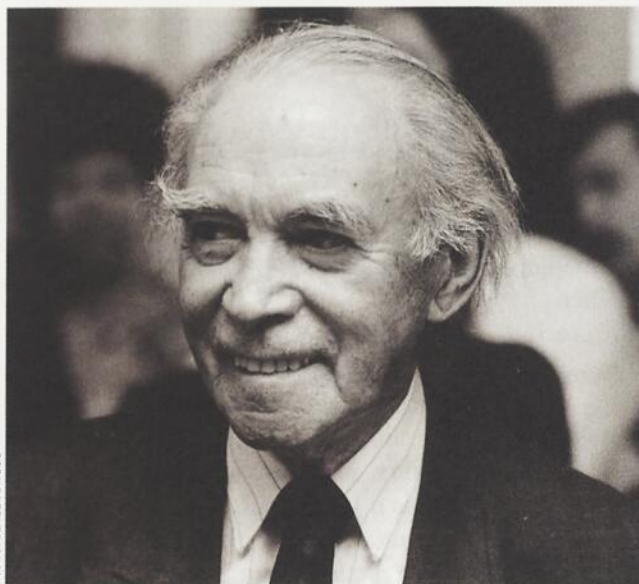


PHOTO: SERGE KONGUÉ

Émile Boudreau honoré

Le confrère Émile Boudreau a été honoré par l'Association québécoise pour l'hygiène, la santé et la sécurité du travail qui lui a remis, le 15 mai, le prix Antoine Aumont.

Ce prix lui a été décerné en reconnaissance de son implication dans la promotion de l'hygiène industrielle, sa principale préoccupation durant une carrière syndicale d'un demi-siècle. Il a d'ailleurs contribué à la fondation de l'association.

Émile Boudreau a été militant puis permanent du Syndicat des Métallos avant de devenir le premier directeur du Service de la santé et de la sécurité de la FTQ, en 1977. Il a occupé le poste jusqu'à son départ à la retraite en 1982.

Premier récipiendaire du prix inauguré en son honneur, Antoine Aumont est décédé en 1993. Pionnier de l'hygiène industrielle au Québec, il est reconnu particulièrement pour ses travaux sur le bruit.

UES-800

Des suites à la rencontre interculturelle

La rencontre interculturelle de deux jours tenue par l'Union des employés et employées de service (UES-800) l'automne dernier a donné des résul-

tats concrets. La majorité des vingt participants néo-québécois ou de souche ont franchi la barrière des préjugés et des appréhensions pour s'ouvrir à la différence dans leur milieu de travail.

Cela prend la forme d'échanges informels durant les pauses-café, de causeries, de repas typiques ou encore d'articles dans le journal syndical sur les services offerts par le syndicat ou sur les cours d'alphabétisation.

Le projet initial avait pour but de favoriser le jumelage dans les milieux de travail. On y donnera suite avec la formation d'un comité de jumelage.

Les responsables du projet, Louise Mercier et Serge Valade, ont réuni le même groupe en mai pour élaborer un plan d'action qui sera soumis au prochain conseil général de l'UES-800. On veut mettre l'accent sur le fait que le syndicat – parce qu'il est déjà bien implanté dans le milieu de travail – est le mieux placé pour accueillir les nouveaux membres des communautés culturelles et les diriger ensuite vers les ressources qui répondent à leurs besoins. Il a aussi été question d'exiger

de l'employeur l'application des dispositions de la Charte de la langue française dans les milieux de travail de cent personnes et plus et de négocier un minimum dans les plus petites entreprises.

POUR LES PARTENAIRES DE MÊME SEXE

Droit aux prestations de survivant

Une décision unanime rendue par la Cour d'appel de l'Ontario le 23 avril donne raison au Syndicat canadien de la fonction publique qui contestait, en vertu de la Charte canadienne des droits, la définition de conjoint que l'on retrouve dans un article de la Loi de l'impôt sur le revenu. Selon la preuve du SCFP, cet article est discriminatoire sur la base de l'orientation sexuelle et contrevient à l'article 15 de la Charte.

Cette décision est très significative parce qu'elle traite de la discrimination pratiquée dans certains régimes de retraite à l'endroit des conjoints de même sexe. Elle leur donne donc droit à des prestations de survivant, à moins que le gouvernement canadien décide d'en appeler devant la Cour suprême du Canada et que celle-ci infirme le récent jugement.

Les mots QU'IL FAUT

Le français syndical...



Saviez-vous qu'il existe au Québec une association dont l'une des tâches est de «mener un combat soutenu pour corriger le vocabulaire des conventions collectives»? Il s'agit de l'**Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF)**, qui a tenu sa dernière assemblée annuelle en mai au Complexe FTQ.

Fondée en 1986, l'ASULF œuvre à l'amélioration de la qualité de la langue française, notamment au sein des syndicats et des entreprises publiques et privées. Elle publie un intéressant bulletin, *L'Expression juste*. L'ASULF accepte comme membres les individus et les associations. Renseignements : Lola Le Brasseur, directrice du service de la francisation de la FTQ (et vice-présidente de l'ASULF). TEL : 383-8018.

LES BRÈVES

UN GUIDE

Pour contrer le harcèlement psychologique au travail

L'organisme *Au bas de l'échelle* vient de publier un guide intitulé «Contre le harcèlement psychologique au travail: une question de dignité».

Le guide présente des conseils pratiques et des stratégies à adopter dans son milieu de travail pour faire face au harcèlement psychologique. Il fait également état des quelques recours disponibles dans les lois du Québec en la matière. Il traite aussi d'une problématique qui découle souvent de ce type de harcèlement, soit la dépression et/ou l'épuisement professionnel.

La brochure est disponible au prix de 2 \$ (plus les frais de poste) auprès de l'organisme *Au bas de l'échelle*, un groupe populaire pour la défense des droits des non-syndiqués. Information au (514) 270-7878.

POMPIER HÉROÏQUE

Un membre des Métallos sauve la vie d'une fillette

Guy Gariépy, un membre de la section locale 6425 du Syndicat des Métallos, a sauvé une fillette de 7 ans d'une mort certaine en la tirant des flammes qui ont détruit la demeure familiale.



L'incident est survenu le 12 février dernier. Appelé à 22 h 30 alors qu'il était au lit, Guy se rend sur les lieux de l'incendie. On lui dit alors qu'une des trois enfants de la famille est toujours dans la maison en flammes. Guy et un confrère y pénètrent, au risque de leur propre vie. «J'ai entendu gémir et tousser la petite mais c'était impossible de distinguer quoi que ce soit tellement il y avait de la fumée», a raconté le pompier au journal *Le Métallo*. Après quelques instants qui lui parurent sûrement une éternité, il a réussi à rejoindre l'enfant et à la

sortir saine et sauve.

Guy est soudeur chez Hyprescon à Saint-Eustache depuis 17 ans. Il est pompier à temps partiel à Sainte-Sophie depuis 10 ans.

TEMPÊTE DE VERGLAS

Importante contribution des Peintres

Une délégation de la Fraternité internationale des peintres et métiers connexes (vitriers, monteurs) et de la FTQ-construction est venue à la FTQ, le 8 mai dernier, pour remettre à la Croix-Rouge la rondelle somme de 10 000 \$, argent recueilli auprès de



PHOTO: SERGE JONGUÉ

leurs sections locales. Tiennent le chèque sur la photo Armando Colafranceschi, vice-président général, Eddy Brandone, gérant-trésorier et Nathalie Giroux, experte-conseil en collecte de fonds à la Croix-Rouge. Au centre, on reconnaît le président de la FTQ-construction, Jean Lavallée, et, à droite, le secrétaire général de la FTQ, Henri Massé.

PERCÉE HISTORIQUE DU SYNDICAT

Réduction du temps de travail chez Pratt & Whitney

L'exécutif syndical de la section locale 510 des Travailleurs canadiens de l'automobile, de l'aérospatiale et du transport (TCA) a réussi une percée historique chez Pratt & Whitney en convainquant l'employeur de mettre en place un nouvel horaire de travail.

Ce projet-pilote d'une durée de six mois dans trois ateliers de l'usine comprend: la formation d'une quatrième équipe de travail; la semaine de trois

LES CONFLITS FTQ

A U 2 5 M A I 1 9 9 8

Employeur	Ville	Nombre de travailleurs	Syndicat	Début du conflit
Structure C.Q.S. inc.	Trois-Rivières	5	Métallos-8396	93.04.05
Clinique optométrique Iris	Sept-Îles	12	Métallos-7065	96.05.03
The Gazette (typographes)	Montréal	11	SCEP-145	96.06.03 (lock-out)
Cinéplex Odéon (Place Charest)	Québec	4	AIEST	97.04.16 (lock-out)
Famous Players (Galeries de la Capitale et Place Ste-Foy)	Québec et Ste-Foy	7	AIEST	97.04.17 (lock-out)
Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge	L'Annonciation	7	SCFP-2867	97.09.08
Ville de St-Louis-de-France	St-Louis-de-France	8	SCFP-2578	98.02.09
Gestion Cuisinar Plus enr. (Villa Chicoutimi)	Chicoutimi	20	UES-800	98.05.01
ICI Explosifs	Brownsburg	325	Métallos-13148	98.05.20
Terpac inc.	Montréal	52	SCEP-226	98.05.24

jours de douze heures; deux quarts de travail par jour, de 7 h à 19 h et de 19 h à 7 h; un groupe qui travaille les lundis, mardis et mercredis et l'autre les jeudis, vendredis et samedis; la rotation aux deux ou quatre semaines; l'équipe de jour rémunérée 40 heures pour 34 heures de travail; les travailleurs de l'équipe de nuit payés pour 43 heures.

Ce projet rejoint nos objectifs syndicaux qui sont la réduction de la semaine de travail sans perte de salaire, la réduction des heures supplémentaires et la création d'emplois. L'implantation d'une quatrième équipe de travail a créé 30 % d'emplois dans les ateliers ciblés.

MCDONALD'S

Les Teamsters à l'assemblée des actionnaires

Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de McDonald's, tenue à Chicago le mois dernier, deux représentants québécois du Syndicat des Teamsters sont intervenus pour poser publiquement la question de la syndicalisation des employés de la multinationale au Québec et ailleurs en Amérique du Nord.

«La direction de McDonald's nous a répondu qu'elle allait examiner sérieusement la question et nous reparler à



ce sujet», a indiqué Louis Lacroix, président canadien des Teamsters. Le nouveau président-directeur général de McDonald's, Jack Greenberg, a d'ailleurs rencontré les porte-parole syndicaux après l'assemblée.

Cette intervention fait suite à la campagne en cours au Québec et au Canada ainsi qu'à la récente grève de cinq jours menée par des salariés non syndiqués d'un McDo situé près de Cleveland, Ohio, avec l'appui des Teamsters américains.

La lutte contre le travail des enfants

Au moment d'aller sous presse, la Marche mondiale contre le travail des

enfants aboutissait à Genève, en Suisse, où des membres de l'Organisation internationale du travail (OIT) – gouvernements, entreprises et syndicats – se rencontraient pour discuter d'une nouvelle convention sur l'interdiction des pires formes du travail des enfants.

La FTQ est représentée par un conseiller au Service de la santé et de la sécurité du travail, Jean-Pierre Néron, à cette rencontre qui se déroule du 1^{er} au 19 juin. À l'échelle mondiale, le monde du travail se concerta pour mettre fin au travail forcé des enfants et pour assurer aux jeunes des milieux de travail qui ne nuisent pas à leur épanouissement et à leur bien-être physique et psychique.

Le Congrès du travail du Canada participe à la campagne mondiale contre le travail des enfants et a publié une brochure fort intéressante d'une trentaine de pages que l'on peut se procurer gratuitement à la FTQ en composant le (514) 383-8025.

SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

Le Fonds FTQ investit 5 millions \$ dans SOCCRENT



PHOTO PIERRE LEDUC

Clément Godbout est allé à Jonquière, le 21 mai, pour annoncer une participation de 5 millions \$ du Fonds de solidarité (FTQ) dans SOCCRENT, un fonds régional d'investissement pour l'emploi actif depuis douze ans au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Sur la photo, le président de la FTQ est entouré, de gauche à droite, de Adam Lapointe, PDG de SOCCRENT; Yvon D'Anjou de l'Alcan; Yvan Desrosiers de la Banque Nationale et Camil Laforge, président du conseil de SOCCRENT.

Bienvenue à la FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION - AVRIL 1998

▼ **SCFP** : les avocats de la Commission de la construction du Québec, Centre sportif de l'Université du Québec à Montréal, municipalité de Côteau-du-Lac, MRC Les Echémis (Ste-Germaine)

▼ **Métallos** : Tiges Reynolds (Bécancour), Atelier d'usinage Camoguid (Acton Vale)

▼ **TUAC** : Maxi et Cie (Ste-Foy), Foyer Oasis des Pionniers (Baie-Comeau), Corporation ambulancière de Beauce et Centre d'appel d'urgence Chaudière-Appalaches (Beauceville), Moulage sous pression AMT (St-Cyprien),

Les Aliments Déli-K (Montréal), Scierie Simon Lussier (St-Côme), Groupe Jean-Coutu-agents de sécurité (Longueuil), Imprimerie Monarque (Montréal), Écolait (La Plaine), Boulangerie La Baguetterie (Lachine), Produits chimiques Diverseray Wyondott (Candiac)

▼ **Teamsters** : Auberge des Gouverneurs-Centre des congrès (Shawinigan), Les Mets du Commensal (Boisbriand), Inter Marché Simard (Beauport), Les Fermes Giannone et Fils (St-Cuthbert)

▼ **SQEEES et UES** : Ambulances A.M.S. (Amqui), Service

ambulancier Porlier (Mont-Joli)

▼ **TCA** : Disque Améric (Drummondville)

▼ **SEPB** : commission scolaire South Shore (St-Lambert)

▼ **FNFTU** : Maison préfabriquées Marcoux (Ste-Marie de Beauce), Les Séchours St-Gabriel et Fabrique J.M.L. (St-Gabriel de Brandon)

▼ **SVTI** : Mode Optimo (Louiseville)

▼ **SCOM** : Croisières Navimex (Québec), Croisières du Port de Montréal, corps de métiers de l'Université Concordia.



C O U P O N D ' A B O N N E M E N T

Nom

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone Rés. (.....) Travail (.....)

Syndicat

Section locale

Employeur

Nombre d'exemplaires

L'abonnement au Monde ouvrier est gratuit. Pour le recevoir, il suffit de bien remplir le coupon et d'indiquer le nombre d'exemplaires que vous désirez recevoir, à la maison ou au travail. Faites parvenir le coupon à:

Le Monde ouvrier - FTQ
 545, boulevard Crémazie Est, 17^e étage
 Montréal (Québec) H2M 2V1

Si vous déménagez, remplissez le coupon et retournez-le avec l'étiquette de votre ancienne adresse. Merci.

POSTE MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé Postage paid

Nbre Blk

00289965-98
 C.P.A. St-Laurent

Port de retour garanti
 FTQ
 545, boulevard Crémazie Est,
 17^e étage
 Montréal (Québec)
 H2M 2V1